

DECISION N° 2016- 01 PORTANT COMPOSITION DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION DE L'AGENCE ERASMUS + FRANCE JEUNESSE & SPORT

La Directrice générale de l'Agence du Service Civique,

- Vu les articles relatifs 3.7.2 et 3.7.7 à la procédure d'attribution des subventions du Guide européen 2016 pour les Agences Nationales pour la gestion du programme Erasmus+
- Vu le Guide européen 2016 sur l'évaluation qualitative à destination des évaluateurs du 17/02/2016
- Vu les lignes directives pour les Agences Nationales sur l'évaluation qualitative des actions d'Erasmus+ du 23/04/2015
- Vu la partie C du Guide du Programme Erasmus+ du 20/10/2015

Décide :

Article 1^{er} : NOMINATION DES MEMBRES DU CNE

Sont nommés membres permanents du Comité National d'Evaluation (CNE) avec voix délibérative :

- La Directrice de l'Agence Erasmus + France Education & Formation ou son représentant
- La Secrétaire Générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse ou son représentant
- Le Secrétaire Général représentant de l'Office franco-québécois pour la jeunesse ou son représentant

Si le quorum minimum n'est pas atteint, un agent de l'Agence Erasmus + France Jeunesse et Sport qui n'est impliqué ni dans le processus d'instruction ou de contrôle des projets, ni dans des fonctions de supervision pourra participer au CNE, se prononcer sur les propositions de sélection et prendre part au vote.

Article 2 : DUREE DU MANDAT

Ce mandat est valable un an, renouvelable sur tacite reconduction.

Article 3 : MEMBRES OBSERVATEURS

Sont représentés au CNE en tant qu'observateur :

- Le directeur de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative ou son représentant
- Le Président du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire ou son représentant

Pour l'Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport, sont présents à titre consultatif :

- La Responsable du pôle Audits, Contrôles et Procédures ou son représentant
- La Responsable du Pôle Mobilité des Jeunes et des Acteurs de Jeunesse & Sport ou son représentant
- Le Responsable du pôle Stratégie et Politiques de jeunesse ou son représentant
- Le chargé de gestion et d'animation du réseau des experts ou son représentant
- Le directeur adjoint

Article 4 : PRESIDENCE ET SECRETARIAT

Le CNE est présidé par la Directrice de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport ou son représentant. Le secrétariat est assuré par le chargé de mission en charge de la gestion et de l'animation du réseau des experts.

Fait à Paris, le 29 mars 2016

La Directrice générale de l'Agence du Service Civique

Hélène Paoletti

